

Charte d'accueil des groupes scolaires au Musée de Melun

Elèves, enseignants et accompagnants

La charte est à imprimer et à rapporter signée le jour de la visite

Afin de maintenir la qualité d'accueil du jeune public et la qualité de la visite et de l'atelier, nous vous demandons de bien vouloir respecter les conditions de cette charte et de prendre connaissance avec vos élèves et vos accompagnateurs des consignes ci-dessous avant d'entrer au musée.

L'enseignant devra prévenir, le cas échéant, les médiateurs, afin de garantir un accueil des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions.

1 – INFOS AVANT DE S'INSCRIRE

Le musée est sur trois niveaux **sans ascenseur**.

Les enseignants et accompagnateurs sont autorisés à prendre des photos des œuvres sans flash.

Le personnel du musée est susceptible de prendre des photos, pendant le déroulé de la séance pour alimenter le twister ou le Facebook du musée (Sauf refus express de l'enseignant à l'arrivée). Tous les visages sans exception seront floutés avant publication.

Il n'est **pas possible de pique-niquer** au musée.

nécessaire. Les copies des formulaires papiers sont détruites en fin d'années scolaires conformément à la loi et dans le cadre des obligations de la RGPD.

Le musée se réserve le droit d'annuler les visites pour des raisons de sécurité ou consigne ministérielle. La visite est alors reportée à une date ultérieure dans la mesure des possibilités d'accueil.

Les enseignants qui annulent la visite peuvent demander un report à une date ultérieure dans la mesure des possibilités d'accueil. Les demandes de changement de date, sont étudiées au cas par cas.

2 - RESERVATIONS EN LIGNE

La demande de visite –atelier se fait uniquement depuis le site de la ville www.ville-melun.fr sous l'onglet temps libre puis musée d'art et d'histoire de Melun puis sous « groupes scolaires ».

Les dates d'inscriptions pour chaque année scolaire sont ouvertes à la date indiquée sur le site.

Un formulaire d'inscription est en ligne.

Aucune demande d'inscription par mail ne sera prise en compte. Deux demandes de visites maximum sont possibles pour une même classe.

Après l'accord définitif de la date de réservation, celle-ci doit être confirmée par l'enseignant par retour de mail afin qu'elle soit validée.

Votre adresse mail renseignée par l'enseignant sur le formulaire d'inscription, est celle des échanges pour les compléments d'informations ou tout autre échange

3 – ACCES AU MUSEE

En bus : il est possible de se faire déposer côté Seine. Un arrêt de bus étant situé à proximité de l'atelier du musée. Cette demande doit se faire à la confirmation de la visite –atelier en téléphonant au 01 64 79 77 70

Aucune place de stationnement n'est prévue pour les bus à proximité du musée.

Possibilité de stationnement sur le parking de la piscine.

A pieds : les groupes qui arrivent à pieds doivent sonner au portillon, 5 rue du Franc Mûrier pour s'annoncer, et doivent refermer la porte derrière eux, à l'entrée et à la sortie du musée.

Un porte manteau est mis à disposition pour déposer, manteaux, casquettes, sacs et parapluies,

Toute nourriture, boissons et chewing-gums sont formellement interdits dans les salles.

Le nombre exact d'enfants et d'accompagnateurs doit être donné à l'accueil.

4 – DEROULEMENT VISITE-ATELIER

L'enseignant est responsable de ses élèves.

Il est tenu d'assister **par alternance** aux deux activités, visite et atelier.

Il est recommandé de constituer les demi-groupes en amont pour une optimisation du temps.

Tout retard est amputé du temps de visite et doit être signalé avant l'arrivée au musée.

Chaque groupe comporte, si possible, au minimum un accompagnateur en visite et un accompagnateur en atelier, soit deux personnes en plus de l'enseignant (les médiateurs du musée ne comptent pas comme accompagnant).

Les accompagnateurs sont responsables de chaque membre de leurs groupes à l'intérieur du musée et doivent veiller à la bonne tenue de celui-ci.

Pour se faire, ils sont priés de ne pas s'absenter pendant la visite ou l'atelier.

La présence d'un groupe ne doit pas perturber le public présent dans le musée.

Les responsables des groupes doivent veiller à un niveau sonore acceptable

Un accompagnateur est obligatoire pour l'accès aux toilettes et/ou pour le lavage des mains après l'atelier.

Les téléphones portables doivent être éteints.

Pour le confort de tous, la visite et l'atelier doivent se dérouler dans le calme : le personnel se réserve le droit de demander d'isoler un enfant perturbateur, l'enfant devra être surveillé par un des accompagnateurs ou l'enseignant.

Il est strictement interdit de toucher les œuvres, de prendre appui sur les collections présentées, de s'asseoir sur les socles.

Le personnel du musée se réserve le droit de demander au groupe qui ne respecterait pas les consignes indiquées ci-dessus de quitter le musée avant la fin de la séance.

5 – A LA SUITE DE LA VISITE-ATELIER

Il revient **exclusivement à l'enseignant de contacter le musée pour récupérer les œuvres** réalisées en atelier.

Les œuvres **en terre** (sans cuisson ou après cuisson) sont gardées dans un **délai maximum d'un mois**. Les œuvres en **peinture, gravures et techniques mixtes** sont gardées dans un **délai maximum d'une semaine**.

Après ce délai, elles sont recyclées ou détruites, le musée n'ayant pas la place de stocker toutes les œuvres non récupérées.

Nom de l'enseignant, nom de l'établissement

Date et signature

Musée d'art et d'histoire de Melun
5 rue du Franc mûrier -77008 Melun
Téléphone : 01 64 79 77 70
Email : musee@ville-melun.fr



musée de France

